



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2022-110

PUBLIÉ LE 25 MAI 2022

Sommaire

DDTM 22 / SERVICE PLANNIFICATION LOGEMENT URBANISME

22-2022-05-24-00001 - Décision portant subdélégation de signature en matière de gestion des actes d'urbanisme de compétence Etat ou du maire au nom de l'Etat dans le département d'Ille-et-Vilaine (2 pages) Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor / DLP

22-2022-05-20-00001 - arrêté portant composition de la commission de propagande pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (4 pages) Page 6

22-2022-05-23-00001 - Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au 1er tour des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (8 pages) Page 11

DDTM 22

22-2022-05-24-00001

Décision portant subdélégation de signature en matière de gestion des actes d'urbanisme de compétence Etat ou du maire au nom de l'Etat dans le département d'Ille-et-Vilaine



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Décision portant subdélégation de signature
en matière de gestion des actes d'urbanisme de compétence État
ou du maire au nom de l'État dans le département d'Ille-et-Vilaine**

M. Éric HENNION

chargé de l'intérim des fonctions de directeur départemental des territoires et de la mer

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 - 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Éric HENNION directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 12 avril 2022 nommant M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2022 chargeant M. Éric HENNION, de l'intérim des fonctions de directeur départemental des Côtes-d'Armor et lui portant délégation de signature ;

Vu la convention de délégation de gestion en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme dont la compétence est celle du préfet ou du maire au nom de l'État, du 20 mai 2022, conclue entre le préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, le préfet des Côtes-d'Armor et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor par intérim désigné sous le terme de « délégataire » ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La délégation de signature donnée par la convention de délégation de gestion en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme du 20 mai 2022 à M. Éric HENNION, directeur départemental des territoires et de la mer par intérim peut, sous sa responsabilité, être exercée également par M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

Article 2 : La délégation de signature définie par l'article 1^{er} donnée à M. Éric HENNION peut, sous sa responsabilité, être exercée également par la cheffe du service planification, logement, urbanisme et les adjoints, la cheffe de l'unité application du droit des sols, désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions au sein du service planification, logement, urbanisme :

- Mme Gwenaél HERVOUET, cheffe de service ;
- Mme Véronique CHAPEL, adjointe de la cheffe du service et cheffe du pôle planification ;
- Mme Clémentine VOISIN, cheffe de l'unité application du droit des sols ;
- Mme Arielle CHARPENTIER, responsable application du droit des sols ;
- M. Jean-Luc LE GALL, responsable application du droit des sols.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le
Le directeur départemental
des territoires et de la mer
par intérim

24 MAI 2022

Eric HENNION

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2022-05-20-00001

arrêté portant composition de la commission de
propagande pour les élections législatives des 12
et 19 juin 2022

Bureau des élections
et de l'administration générale

**ARRETE
INSTITUANT LA COMMISSION DE
PROPAGANDE A L'OCCASION DES
ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET
19 JUIN 2022**

Le Préfet des Côtes-d'Armor

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles R.31 à R.34 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU les instructions ministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2022 fixant la date limite de dépôt des circulaires et bulletins de vote des candidats à l'occasion des 2 tours de scrutin des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

VU l'ordonnance du 20 mai 2022 du Premier président de la Cour d'Appel de Rennes ;

VU la désignation en date du 28 avril 2022 du Directeur départemental de La Poste des Côtes d'Armor ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Il est institué dans les Côtes d'Armor, à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale une commission de propagande chargée d'assurer les tâches suivantes :

- faire procéder au libellé des enveloppes à envoyer aux électeurs
- réceptionner les bulletins de vote et circulaires des candidats
- vérifier leur conformité par rapport aux prescriptions du code électoral
- procéder à l'adressage, la mise sous pli et l'envoi à chaque électeur d'un bulletin et d'une circulaire de chaque candidat en présence dans les délais prévus par le code électoral
- réaliser le colisage et l'envoi aux mairies des paquets de bulletins de vote à destination des bureaux de vote.

ARTICLE 2 : Le siège de cette commission est fixé à la préfecture . La commission pourra se réunir en tant que de besoin sur le site de mise sous pli .

ARTICLE 3 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

1^{er} tour :

Présidente : Madame Céline LE BAIL, vice-présidente au tribunal judiciaire de Saint-Brieuc
Suppléant : Monsieur Thibaut RHIM, vice-président au tribunal de judiciaire de Saint-Brieuc, juge d'application des peines

2^{ème} tour :

Présidente : Madame Valérie LECORNU, vice-présidente au tribunal de judiciaire de Saint-Brieuc
Suppléante : Madame Stéphanie BRETON, vice-présidente au tribunal de judiciaire de Saint-Brieuc, juge d'instruction

Membres :

Mme Manuella CHAPRON, chef du bureau des élections et de l'administration générale ;
 M. Sébastien BANNIER, fonctionnaire de la Poste ;
 Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Carine VASSEUR, adjointe au chef du bureau des élections et de l'administration générale.

ARTICLE 4 : La date et l'heure limite de dépôt auprès de la commission de propagande des circulaires et bulletins de vote pour les candidats à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale sont fixées dans le département des Côtes-d'Armor comme suit

- Pour le 1er tour de scrutin : mardi 31 mai à 12 h00
- Pour le 2nd tour de scrutin : mercredi 15 juin à 12 h00

Les modalités de livraison des documents sont décrites dans l'arrêté préfectoral du 13 mai 2022 fixant la date limite de dépôt des circulaires et bulletins de vote des candidats à l'occasion des 2 tours de scrutin des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

ARTICLE 5 : Pour le premier tour de scrutin, la commission de propagande se réunira préalablement le lundi 23 mai à 14h00 en préfecture pour examiner la conformité des projets de circulaires et bulletins de vote des candidats avant impression. Les projets de documents peuvent être adressés au bureau des élections jusqu'à 12h00 le 23 mai ou être présentés par les candidats lors de la réunion de la commission.

ARTICLE 6 : La Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor, la Présidente de la commission de propagande, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

Fait à Saint-Brieuc, le 20 mai 2022

le Préfet



Stéphane ROUVÉ

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2022-05-23-00001

Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au
1er tour des élections législatives des 12 et 19 juin
2022

Bureau des élections
et de l'administration générale

ARRETE
fixant la liste des candidats pour le 1^{er}
tour des élections législatives des 12
et 19 juin 2022

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment l'article R.101 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale;

VU les instructions ministérielles ;

VU les déclarations de candidature enregistrées en préfecture ;

CONSIDERANT le tirage au sort des candidats par circonscription ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidat(e)s et de leurs remplaçant(e)s aux élections législatives du 12 juin 2022, pour le département des Côtes-d'Armor, est fixée conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : Les panneaux réservés à l'apposition des affiches sont attribués aux candidats pour chaque circonscription, dans l'ordre résultant du tirage au sort.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor, les sous-préfets, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en mairie.

Fait à Saint-Brieuc, le 23 mai 2022

Le Préfet



Stéphane ROUVÉ

ELECTIONS LÉGISLATIVES

1er tour du 12 Juin 2022

LIVRE EXPURGÉ DES CANDIDATS ET REMPLAÇANTS

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

22 - CÔTES-D'ARMOR
LISTE DES CANDIDATS DE LA 1ÈRE CIRCONSCRIPTION

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	Mme POUILLART Morgane	M. DENIS Hervé
2	M. LE FOL Alain	M. MOREAU Yann
3	M. COSSON Mickaël	Mme MOY Sandrine
4	M. RAOULT Loïc	Mme COURTAS Mari
5	Mme SERGENTON Nathalie	M. TONNELIER Franck
6	M. LAMY Yvan	Mme LE TROCQUER Françoise
7	M. THOMAS Pierre-Yves	M. LOPIN Pierre-Yves
8	Mme DARRAS Fanny	M. UYTTRAEGE LE MOIGNIC Ludovic
9	Mme GORGIARD Marion	M. MARIGLIANO Augustin
10	M. BRIEND Stéphane	Mme STENTZEL-LE CARDINAL Stéphanie
11	M. SIMELIERE Thierry	Mme GUGUEN Karine
12	Mme BILLAUD Françoise	M. METAYER Aurélien
13	M. MARTIN Joannic	Mme DANJOU Aourell
14	M. FALIGOT Romain	Mme ROOS Valérie

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

22 - CÔTES-D'ARMOR
LISTE DES CANDIDATS DE LA 2ÈME CIRCONSCRIPTION

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. BERVILLE Hervé	Mme BOULOUX Chantal
2	M. BONVOISIN Franck	Mme ROBERT Fabienne
3	M. KIEFFER Antoine	M. BON Angelo
4	M. SICRE Jean-Luc	Mme GAGEOT Françoise
5	Mme CROKAERT Eugénie	M. QUIGNON Benjamin
6	M. DROUILLET Raphaël	Mme LE FICHOUX Mathilde
7	Mme MARIE Hélène	M. BRIAND Maxime
8	Mme HERBLIN Lucie	M. COLLET Martial
9	M. DESBOIS Michel	Mme GUIGUI-DELAROCHE Cécilia
10	M. MONROCQ Serge	Mme ROZÉ Colette
11	Mme HUBERT Sophie	M. CAMPION Mikaël
12	M. RICARD Bruno	Mme FRIN Guylaine

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**22 - CÔTES-D'ARMOR
LISTE DES CANDIDATS DE LA 3ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	Mme DE MELLON Odile	Mme PICHEREAU Isabelle
2	M. ALLAIN Olivier	M. VITEL Fabien
3	Mme LEFEUVRE Marie-Thérèse	M. YU-YUENG François
4	Mme NIVET Florence	M. GUIGANTON Marc
5	Mme LECAT Marie-Pierre	M. COUPÉ Louis-Marie
6	M. RAVARD Antoine	Mme TABART Valérie
7	M. LE FUR Marc	M. DE SALLIER DUPIN Stéphane
8	M. TYLI Bryan	M. HAIRON Ludwig
9	M. LAMOUR Jean-Pierre	Mme VAN DEN BERGHE Camille

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

22 - CÔTES-D'ARMOR
LISTE DES CANDIDATS DE LA 4ÈME CIRCONSCRIPTION

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. TOUDIC Arnaud	Mme GLARNER Sophie
2	Mme LEPVRAUD Murielle	M. KAZUMBA Tanguï
3	Mme LIRONCOURT Sylvie	Mme AUBRY Gwénaëlle
4	Mme VINCELEUX Edwige	M. RIOU Patrice
5	M. PRIGENT Jean-Paul	M. HILQUIN Hervé
6	Mme LE SCOUR Françoise	M. GÉLÉOC Raymond
7	Mme ROLLAND Myriam	M. SAVARY Jacky
8	M. LUDE Noël	M. LE FLOCH Paul
9	M. GUEGUEN Alain	Mme CORBEL Peggy
10	M. TOUZÉ Nicolas	Mme JOSSELIN Chrystelle
11	M. DRISSI Moulay	M. BONSEIGNOUR MANAUT-ESQUIEULE Patrice
12	M. KERLOGOT Yannick	Mme DRONIOU Marie-Françoise

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**22 - CÔTES-D'ARMOR
LISTE DES CANDIDATS DE LA 5ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	Mme CASTEK Sandrine	Mme LUCAS Sonia
2	M. GUÉGUEN Yann	M. CARRASCO Alain
3	M. LE MEAUX Vincent	Mme SAGE Harisoa
4	M. PODER Eric	M. PRIGENT Patrick
5	M. JEZEQUEL Yves	M. LECERF Gwenvaël
6	M. PIEPERS Mael	Mme PETIT Maël
7	Mme GIOUX Sylvie	M. CABOT Albert
8	Mme TROADEC Marie-Amélie	M. LE LAY Yves-Marie
9	Mme VICET Marielle	M. LE BLANC David
10	Mme KERRAIN Trefina	M. FÉTAS Pierre-Adrien
11	M. GERMAIN Bernard	Mme STUDLER Margaret
12	Mme WEBER Carine	Mme PINNA Dominique
13	M. LECLERC Erwann	M. PARENTHOINE Denis
14	M. BOTHOREL Eric	Mme LE GALL Katell